Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

REPU ID: 049-214901308-20240612-DELIB_2024_40-DE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

COMMUNE D'ÉCUILLÉ

DÉLIBERATION Nº 2024-40

DATE DE LA CONVOCATION

04/06/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 07

Votants 09

DELIBERATION N°2024-40

FINANCES

REMBOURSEMENT DE FRAIS

ACHAT PRISES ESCALADE POUR JOURNEE CITOYENNE

REMBOURSEMENT A UN ELU

Séance du 12 JUIN 2024

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 7

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donnés pouvoir :

Madame Marie-Claire SACHET donne pouvoir à Madame Ophélie COSTA

Monsieur Eric SINTES donne pouvoir à Monsieur David BARAIZE

Madame Cécile GUILBERT absente

Madame Virginie MARZIN absente

Madame Sylvie DOUBLE absente

Secrétaire de séance : Monsieur David BARAIZE

<u>Objet : Finances – Remboursement de frais - Achat prises escalade pour journée citoyenne – Remboursement à un élu</u>

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal les éléments suivants :

En prévision de la journée citoyenne qui devait se dérouler le 25 mai 2024, la Commune a été confrontée à des difficultés pour l'achat de fournitures nécessaires pour cette journée.

Les délais de livraison chez Décathlon Pro ne permettaient pas une livraison avant la date de la manifestation. La seule solution trouvée étant de commander auprès de Décathlon mais l'utilisation du compte Décathlon pro n'était pas possible. Lors de l'achat, l'élu a dû procéder au règlement sur ses deniers personnels pour un montant de 145 € TTC.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal:

- ✓ AUTORISE que soit remboursée à l'élu la somme de 145,00 € sur présentation de la facture ;
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- ✓ IMPUTE les dépenses au budget de l'exercice 2024 et suivants.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

Le Conseil municipal, après avoir délibér (ID: 049-214901308-20240612-DELIB_2024_40-DE

DATE DE LA CONVOCATION

l'unanimité.

04/06/2024

Nombres de Conseillers

En exercice

13

Présents

07

Votants

09

DELIBERATION N°2024-40

FINANCES

REMBOURSEMENT DE FRAIS

ACHAT PRISES
ESCALADE POUR
JOURNEE CITOYENNE

REMBOURSEMENT A UN ELU Fait à Écuillé, le 12 juin 2024. Extrait centifié conforme,

Le Maire,

J-L. DEMOIS

